

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 5 septembre 2025

Secrétaire de séance : Louis BENOIT

Etaients présents 51 titulaires, 1 suppléant et 6 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SAROSOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSENY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Eric BERGEZ à Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Gilbert HONDAREITE à Muriel BIOT, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Pierre BAHOU à Anne SAOUTER,

Absents : André BERNOS, Jean-François CASAUX, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Saïd SOUITA, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 250918-07-ENV

**MODIFICATION DU ZONAGE DE PERCEPTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES
ORDURES MENAGERES (TEOM)**

P. CASABONNE expose :

La Communauté de Communes du Haut-Béarn a mis en place un zonage permettant de différencier le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en fonction du niveau de service rendu.

Dans la poursuite du plan d'action déterminé par le conseil communautaire le 3 novembre 2022, visant à moderniser et optimiser les niveaux de services, il convient de procéder à une nouvelle modification du zonage pour l'adapter aux évolutions mises en place depuis la délibération du 19 septembre 2024 en matière de mode de collecte.

Il s'agit d'adapter le zonage pour que les foyers qui ne bénéficieront plus de la collecte en porte à porte au cours de l'année 2025 soient sortis de la zone 1 et intégrés dans la zone 2 pour une application au 1^{er} janvier 2026 :

- **ASASP-ARROS** : Rue d'en Haut (partie), Rue de la Forge, Route du Castet, Rue Carrerote, Rue de Morlanne
- **LEES-ATHAS**
- **OGEU LES BAINS** : RN 134 (partie)
- **PRECHACQ-JOSBAIG** : Départementale 936 et 25

Les limites des différentes zones, présentées par commune sur des plans consultables sur le site internet du SICTOM : www.sictom-hautbearn.com, seront mises à jour selon les besoins.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** les modifications du zonage de perception de la TEOM telles que proposées,
- **Autorise** le Président à effectuer toutes les interventions et démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- **Approuve** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé LB

Signé BU

Louis BENOIT

Bernard UTHURRY